



Commune  
d'AMPUS

Délibération N°2016-093

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 06 DECEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le six décembre, à 20 heures 30,  
le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.  
Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Nathalie PEREZ LEROUX, Alain POILPRÉ, Roger MALAMAIRE, Roland NARDELLI, Siegfried JAEGER, Bertrand STELZ, Virginie MICHEL, Nathalie FORESTIER.

Excusé : /

Absents : Nadine MARION, Laurence COLLADO, Maylis COSTAMAGNO, Fabien MICHEL.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME

Nombre de membres en exercice : 15    Nombre de membres présents : 11    Nombre de Suffrages exprimés : 11

### TRAVAUX DE REFECTION DES TOITURES DES BATIMENTS COMMUNAUX: DEMANDE DE RESERVE PARLEMENTAIRE

Le Maire indique au Conseil Municipal que les toitures de l'hôtel de ville et du garage "Mouret" situé à Lentier sont en très mauvais état.

Le Maire présente deux devis de l'entreprise DRAGUI CONSTRUCTIONS.

Un premier concernant des travaux ponctuels sur la toiture de l'hôtel de ville d'un montant de 2 432.00€ HT soit 2 918.40€ TTC.

Un second concernant la réfection de la toiture du garage "Mouret" à Lentier d'un montant de 20 875.00€ HT soit 25 050.00€ TTC.

Le Maire propose d'effectuer les travaux de réfection des toitures pour un montant total de 23 307.00€ HT soit 27 968.40€ TTC.

Le Maire précise que la Commune n'a pas les moyens de financer seule cette opération.

Le Maire propose donc de solliciter auprès de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Député du Var, une aide financière d'un montant de 16 315.00€ au titre de la réserve parlementaire 2016.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les travaux de réfection des toitures de l'hôtel de ville et du garage "Mouret" à Lentier,
- DECIDE de confier ces travaux à l'entreprise DRAGUI CONSTRUCTIONS pour un montant total de 23 307.00€ HT soit 27 968.40€ TTC,
- SOLLICITE auprès de Monsieur le Député Olivier AUDIBERT-TROIN une aide financière d'un montant 16 315.00€ pour la réfection des toitures des bâtiments communaux dans le cadre de la réserve parlementaire,
- PRECISE que les crédits seront inscrits au B.P. 2017,
- HABILITE le Maire ou un Adjoint à signer tout document à intervenir.



Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN